



VILLE de RODEZ

ARRÊTÉ

Etat-Civil - Mariage

Délégation temporaire de fonction et de signature à un Conseiller municipal pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil en vue de la célébration d'un mariage

Madame Eléonore ECHENE, Conseillère municipale

Le vendredi 02 janvier 2026

N° AG 2025-1746

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu l'article 2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Vu la délibération n° DEL 2020-078 du vendredi 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° DEL 2024-057 du lundi 24 juin 2024 portant modification du nombre d'adjoints et mise à jour du tableau du Conseil Municipal,

Considérant que Madame Eléonore ECHENE, en sa qualité de Conseillère Municipale, dispose des compétences nécessaires pour exercer la mission d'Officier de l'état civil à l'occasion du mariage prévu le vendredi 02 janvier 2026.

Arrête

Article 1 -Une délégation d'exercer les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil est accordée à Madame Eléonore ECHENE, Conseillère municipale, pour célébrer le mariage suivant prévu le vendredi 02 janvier 2026 à 11h00, à l'Hôtel de Ville :

Madame Delphine, Isabelle, Françoise BASSET
Née le 24 juillet 1971, à Montpellier (Hérault)
Employée de banque
Domiciliée 12, passage de l'Amphithéâtre à Rodez (Aveyron)

Et

Monsieur Jean-Marie, Dominique VAREILLES
Né le 13 août 1959, à Roche-la-Molière (Loire)
Employé de banque
Domicilié 12, passage de l'Amphithéâtre à Rodez (Aveyron)

Article 2 - Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr pendant un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 3 - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron et à Monsieur le Procureur de la République et remise à Madame Marion BERARDI.

Rodez, le

19 DEC. 2025

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le

Publié le

19 DEC. 2025

19 DEC. 2025



Christian TEYSSEDRE